

Dans la Capitale

Notre Feuilleton

Le feuilleton que nous publions : Le Mari de Marguerite, continue à faire les délices de nos lecteurs et surtout de nos charmantes lectrices. C'est un épisode très-mouvementé qui, du commencement à la fin est rempli de situations d'intérêt le plus piquant ; ce feuilleton n'a jamais encore été publié par les journaux d'Ottawa.

Les personnes qui désireraient suivre ce feuilleton pourraient se procurer à notre bureau tous les numéros depuis le commencement.

Les nouveaux abonnés au Canada recevront la file complète des numéros parus du feuilleton, s'ils le désirent.

Il est bon de faire connaître aux amateurs de bonne littérature que le mari de Marguerite est à peine rendu au milieu de sa publication, c'est donc dire que durant une couple de mois encore, sinon plus, cette prose qui se compose de pages de tous continuent à captiver l'attention des lecteurs du Canada. C'est donc le temps plus que jamais de s'inscrire sur nos listes d'abonnés. On ne doit pas mettre en oubli, d'un autre côté, que l'édition hebdomadaire de notre journal, avec quelques intéressantes et qui se publie à raison d'une piastre (\$1.00) par année contient à chaque semaine sept à huit colonnes doubles du feuilleton. Cette édition est spécialement pour les personnes en dehors de la ville qui la reçoivent à temps pour en faire la lecture le dimanche.

Abonné de Ferme

Lundi soir, vers 9 heures, une alarme fut donnée à la boîte 52 et les pompiers y ayant répondu s'aperçurent qu'un commencement d'incendie avait paru imminent au magasin de M. Nelson Charlebois, par suite de la chute d'une lampe à l'huile de charbon ; avec quelques vieux tapis, cependant, on parvint à maîtriser les progrès du feu en recouvrant les débris de la lampe et fermant ainsi les issues aux flammes. La brigade qui avait été très prompte à se rendre à l'appel dut s'en retourner sans avoir eu trop de trouble.

Belle soirée

Nous avons été gratifiés, hier, de la plus forte température de la saison ; ce matin, les employés de la corporation sont activement employés à enlever la plus forte partie qui recouvre les trottoirs.

Mardi soir

Lundi soir, M. J. S. Doherty s'en retourna à sa demeure à Wakefield, lorsqu'un individu s'approcha de lui lui demandant s'il fermait. Comme la nuit était très noire, M. Doherty ne put reconnaître celui qui lui parlait. A sa réponse affirmative l'individu présenta une pipe à M. Doherty qui, sans méfiance aucune se mit en frais de tirer une bonne touche. Durant ce temps, le complice qui avait été de route de M. Doherty lui enlevait prestement sa montre d'or de son gousset ; juste au moment où le bijou allait changer de propriétaire le filou audacieux sentit sur son front la bouche glacée d'un revolver à six coups en même temps qu'il se voyait sommé de remettre l'objet volé sans plus tarder. La position n'était pas des plus enviables et le voleur de grand chemin, dut exécuter non sans regret préférer conserver sa vie plutôt que la montre de son compagnon temporaire puis il prit la clef des champs sans tarder et sans même donner son adresse à M. Doherty qui ne put distinguer ses traits par suite de l'obscurité. Nul doute que ce garnement n'en était pas à son coup d'essai.

Obituaire

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Joseph L. U. Duprat, fils de P. U. Duprat, Ec. N. P. arrivé à St. Maurice le 13 courant.

M. Duprat était un jeune homme de talent et d'avenir et sa mort est une perte bien sensible pour sa famille et ses nombreux amis. Il était employé civil à Ottawa.

Ses funérailles ont eu lieu dimanche dernier à St. Maurice.

Mardi soir

M. l'échevin John Heney construit en ce moment une barge monstre s. r. le côté ouest du canal. Elle est longue de 110 pieds, large de 22 et profonde de 17. Elle pourra transporter 200 cordes de bois.

Témoignage d'estime

Il nous a été donné, hier soir, d'assister à une très jolie fête intime. Quelques uns des nombreux amis de M. Chs. Desjardins, à Ottawa, se réunissant à sa résidence pour lui offrir un superbe cadeau consistant en une canne à pomme au dor, en reconnaissance des services précieux qu'il a rendus dans sa carrière au Conseil. Ce cadeau était accompagné d'une adresse enluminée par M. J. E. Dion.

M. Desjardins, qui n'est jamais pris à l'improviste sut trouver des termes appropriés et flatteurs pour répondre à cette marque d'estime et ne crut devoir mettre terminer sa réponse qu'en conviant ses amis à un goûter magnifique qui fut préparé comme sous l'effluve de la baguette d'une Mithras encastrée.

Bientôt les convives prirent place autour des tables et la gaieté ne se ralentit pas un seul instant.

M. Drapeau agissant comme président de la fête. La liste ordinaire des danses fut épuisée, entremêlée de discours, chants canadiens et musique superbe, MM. Ed. Lemieux, Ph. Boulay, Dr. Baillet et autres présidents au piano alternativement. Bref, la fête fut des plus charmantes et lorsque tous se séparèrent, à cette heure de la nuit où l'on ne sait trop s'il est nuit ou matin, chacun s'accordait à dire que M. Desjardins et

sa famille avait fait les honneurs de la réception avec une cordialité qui ne se rencontre que dans les bonnes familles Canadiennes-françaises.

Cercle des Familles

Le Cercle des Familles de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa réouvra ses séances dimanche, 29 courant et elles se continueront ensuite tous les dimanches durant l'hiver.

Nouveau décompte

L'échevin O'Leary qui a été élu par 2 voix contre son opposant le Dr Parnell, dans le quartier St. George, a reçu notification hier qu'un nouveau recompte serait demandé. Il aura lieu vendredi à l'hôtel de ville.

Pénible

Un jeune enfant de trois ans à peine, dont les parents résident à Mont Sherwood est tombé accidentellement hier, dans une cuve remplie d'eau en ébullition. Le pauvre petit a été horriblement brûlé, et tout son corps ne présentait qu'une plaie lorsqu'il eut été retiré de son bain bouillant. Le nom des parents de ce petit infortuné est Swanson.

A travers la ville

Une consignment de 16 chars de bois est partie par le chemin de fer Canada Atlantique, hier matin pour Burlington.

Dix entrées ont déjà été faites pour les courses sur la glace qui auront lieu vers la fin du mois.

On a commencé hier les fondations du mur de façade aux scieries de M. J. R. Booth, Chaudières. La nouvelle bâtisse sera partie en pierre et partie en bois.

La diphtérie exerce des ravages à Kempville.

Le train de Winnipeg était près de 16 heures en retard, hier.

Il y aura réduction de prix sur les différentes lignes du chemin de fer, à l'occasion du carnaval à Montréal en février.

C'est vendredi soir que se rouvra la période théâtrale à la salle du Grand Opéra.

Un petit garçon du nom de Baines, s'est accidentellement cassé une jambe en patinant sur la rue Sussex, hier.

Il y a encore plusieurs chiens qui ne sont pas porteurs du collier requis par la loi et la police surveille activement les propriétaires de ces animaux.

Le passage de la pierre se pratique sur une grande échelle depuis quelques jours sous les ordres de la corporation.

On continue les travaux de la pose des toitures en cuivre sur les nouveaux édifices publiés. Il est probable qu'ils seront terminés vers la fin de janvier.

L'échevin Hutchison a été choisi comme président du bureau des travaux.

Un bazar au bénéfice de la nouvelle église de Billings Bridge est à s'organiser par les dames de la localité.

M. J. A. Gouin, gérant de la compagnie du Richelieu, à Trois-Rivières, est aujourd'hui à Ottawa.

Il y a eu réunion hier soir du comité français du bureau des écoles séparées.

Assemblée régulière de l'Union St. Pierre ce soir.

Sir James Grant a dit, dans son discours au banquet du maire, que l'état sanitaire de la ville d'Ottawa était actuellement meilleur qu'il n'avait jamais été.

L'ELECTION DE GLENGARRY

(Suite)

J'ai parlé de la preuve des transactions avec Kennedy. S'il faut croire le teneur de livre Evans—et jusqu'à présent on n'a jeté aucun discrédit sur son témoignage—il vient dans la bible comme un témoin ordinaire, sans faux-fuyants, ne laissant paraître aucun mauvais vouloir contre son ex-patron. Il n'a pas même été question de cela, excepté dans une question au sujet de ses relations actuelles avec le défendeur. Rien n'a été prouvé pour me justifier de dire que sa déposition n'est pas digne de foi, à moins qu'elle ne soit incompatible avec ces faits, ou contredite par d'autres témoignages. Donc si le témoignage du teneur de livres est correct, nous voyons qu'il a reçu instruction de son patron de donner \$100 à Kennedy et de prendre son billet. En comparant cela à ce qui a eu lieu à Martintown et aux instructions que Rousseau donna à ses agents, et à ce que dit le défendeur s'accorde parfaitement avec les instructions qu'il a données à Rousseau. L'argent a été donné à Kennedy et son billet accepté.

Si nous avions la preuve de cette transaction—une avance d'argent sur la simple signature de Kennedy, était une transaction d'ordre ordinaire—le fait qu'elle a été faite dans une circonstance douteuse ne nous justifierait pas de dire qu'il y a une conclusion défavorable. Mais le témoignage du teneur de livres démontre que le témoin ayant fait remarquer à son patron qu'il ne connaissait pas Kennedy, le patron répondit que Macdonald le lui indiquait. Il descendit et Macdonald lui indiqua Kennedy auquel il dit qu'il avait cent piastres à lui remettre et un billet à lui faire signer.

Kennedy regarda le billet et seconda la tèle en disant que l'argent n'était pas pour son usage personnel, mais pour les fins de l'élection. Le teneur de livres l'interrompt en disant qu'il ne voulait pas savoir à quoi était destiné cet argent. Le billet est produit en cour, il est à l'ordre de Parnell signé par Kennedy et il était en la possession de Parnell.

Si tout cela est vrai, l'argent a été donné sans objet défini, et il nous faut donc rechercher pourquoi il a été donné, et s'il est vrai, comme l'a dit Kennedy, que c'était pour l'élection. Nous avons à examiner le témoignage de Kennedy. D'un côté ce témoin paraît être un honnête homme ; il est certainement intelligent et ne manque pas d'éducation. Son témoignage nous porte à conclure ou qu'il était disposé à s'engager dans une affaire malhonnête, ou qu'il ne dit pas les choses franchement comme elles sont. Sa déposition est, ou incroyablement quant à la nature de ce qui a eu lieu, ou incroyablement parce que nous ne connaissons pas ce qui a précédé. Qu'un homme occupant une position respectable et ayant quelques biens descendant d'un train qui n'est entré à l'hôtel, il soit abordé par un homme qu'il ne connaît pas, qu'il n'ait jamais vu et qu'il ne peut pas reconnaître, et qu' alors—comme il le dit dans son examen en chef et en question—sans qu'une parole soit échangée entre eux, cet étranger lui remettre \$100 et lui fasse signer un billet qu'il ne peut lire parce qu'il n'a pas ses lunettes, dont il ne connaît pas la teneur, ne sachant pas s'il porte intérêt ou non, et qu'il sorte ensuite sans poser une seule question, voilà assurément une transaction tellement étrange qu'on doit se demander si elle a eu lieu.

Après l'interrogatoire des avocats, j'ai cru de mon devoir de demander au témoin de raconter les faits de nouveau. Je ne crois pas être injuste envers lui en disant son attention ayant été détournée de l'examen, il s'est oublié, et sans le vouloir, car je n'ai pu, malheureusement pour lui, lui préciser l'intention de vouloir dire la vérité, il a donné une version qui prouve que, dans son examen, il n'a pas dit la vérité.

En transquestion, il jure positivement que pas un mot n'a été échangé lorsqu'il reçut l'argent, et que toute la transaction s'est faite dans le plus profond silence. En répétant les faits à ma demande, il dit qu'en entrant dans la chambre, le teneur de livre a dit : "J'ai \$100 à vous remettre et un billet à vous faire signer." Cela corrobore exactement la déposition du teneur de livres, et fait voir qu'en transquestion, Kennedy n'a pas fait connaître cette partie de l'affaire. Son témoignage est en infirmé d'autant et il m'est impossible de le prendre comme preuve de ce qui a eu lieu.

Je dois donc croire, par déduction, que j'ai vu et entendu au rapport. Personne ne suppose que le défendeur ait pu dire à son employé de donner cent piastres à un homme qu'il ne connaît pas, sans avoir eu lui quelque communication, directe ou indirecte. Je suis certain qu'avant l'entrevue la chose avait été arrangée, par quelque signe ou signal, ou communication quelconque, inventée pour cacher le véritable objet de la transaction. Le défendeur savait que Kennedy avait besoin d'argent et Kennedy savait que le défendeur lui en donnerait. Kennedy, pressé de dire pourquoi il avait pour un bon usage dans de telles circonstances, répond que tout ce qu'il savait, c'est qu'il venait peut-être de l'un ou l'autre candidat.

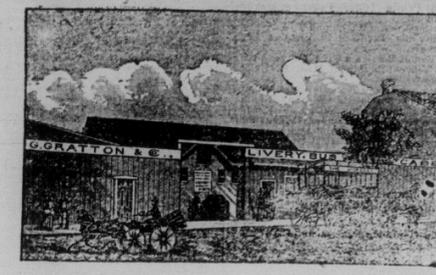
Cette réponse prouve clairement qu'il recevait cette argent pour des fins d'élection, contrairement à l'esprit de la loi, et pour un bon usage. Cela m'empêche de croire qu'il s'agit d'une transaction d'affaire ordinaire.

Il y a dans cette affaire des réticences qui ne paraissent pas honnêtes parce que les honnêtes gens n'ont pas besoin de se cacher. L'ombre et la malhonnêteté, sont jumelles, et lorsque nous découvrons l'une des deux, nous pouvons être certains de trouver l'autre, en cherchant bien. Je crois que cette transaction est basée sur la dissimulation et la malhonnêteté, et il est de notre devoir de rechercher quel en était l'objet. Michael Parnell dit qu'il a rencontré Kennedy précédemment au sujet de son besoin d'argent et qu'il en fit part à son frère le défendeur. Cela se peut, et cela peut être la raison pour laquelle l'argent a été payé. Je dois donc, dans ce cas, admettre le témoignage du teneur de livres et rejeter celui de Kennedy, sur les points où ils sont contradictoires. Je crois donc, qu'à moins l'argent du défendeur, d'après les ordres du défendeur, son teneur de livres a payé à Kennedy, \$100 qui devaient être employées par lui à travailler à l'élection du défendeur.

J'ai considéré cette partie du témoignage, en elle-même d'abord, puis, en connexion avec le témoignage de Rousseau et avec ce qui a eu lieu à Martintown et j'ai trouvé que tout était contre la baine foi de la transaction et contre la déposition du défendeur au sujet de la transaction K-neddy. Il n'y a pas de place pour le doute ; pour moi, il est évident de ce que j'ai eu lieu lorsqu'il raconte qu' instruction lui a été donnée d'avancer de l'argent et de transmettre ces instructions à Mackenzie. Je trouve que la contradiction de l'ordre n'est pas constante qu'avec la ligne qu'il s'était tracée ; sa déclaration, que les prêts étaient faits sur le crédit et la responsabilité des emprunteurs et qu'il avait l'intention d'en exiger le remboursement n'est pas compatible avec sa conduite, elle est pas compatible avec ce qui a été fait par Mackenzie à Martintown, et n'est pas consistante avec ses transactions avec Kennedy.

J'en conclus donc que Mackenzie a agi d'après les instructions, avec l'approbation et le consentement et à la connaissance du défendeur, que les sommes qu'il avait prises à même l'argent à son crédit par le

Écurie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire  
68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallac & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

defendeur, que cet argent a été employé à des actes de corruption, pour lesquels j'ai déjà annulé l'élection. Je trouve que l'argent a été employé à la connaissance et avec le consentement du défendeur, d'après ses instructions et sous sa responsabilité et, en conséquence, je le déclare coupable d'actes de corruption.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mercredi, 18 janvier.—La plus forte cour ce matin, depuis long temps, quoiqu'elle ne soit pas encore très-importante.

Alf. Laframboise, 17 r. s. s. sur la rue, \$3 et \$2 de frais.

J. B. Délorain, conduite de désordre, n'ayant pas comparu, la cour fait émaner un mandat contre lui.

Robert Lee, accusé du vol d'un paletot de dame, en fourrure, à l'étalage de M. Jos. Côté, rue St. Jean, se voit condamné à une détention de 6 mois à la prison centrale de Toronto.

Madame Lebano, vente de boissons sans licence, n'a pas comparu.

Demandé  
10 ou 15 femmes pourraient trouver de l'ouvrage à la pièce ; bons gages et travail constant durant l'année. S'adresser au No. 237, rue Cumberland.

Le chef du Ciel  
Se trouve à St. Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'ami pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, jones de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NORRIS,  
No. 30, rue Rideau

Atelier de peintre  
MM. les marchands et autres qui désiraient faire exécuter une jolie enseigne d'un patron nouveau et du dernier goût, de même que des travaux se rattachant à la branche de peinture, décorations extérieures et intérieures de maisons, magasins, magasins, ornements de fantaisie, blanchissage, etc., ne doivent pas manquer de donner leur ordre à l'établissement de M. Ed. Limoges, No. 167 rue de l'Eglise, où tout travail est garanti et fait sous la surveillance du maître par des ouvriers de première classe. 19 Nov. 1 au

Importantes limites à bois à vendre  
Les limites suivantes situées dans le district de Kippawa, Province de Québec, sont offertes en vente.

Nos 176 à 181 de 1873 74, de 50 milles carrés chaque, Nos. 182 à 120 de 1873-74, de 30 milles carrés chaque, Nos. 191 à 193 de 1873 74, de 50 milles carrés, Total, 720 milles carrés, plus ou moins.

Ces limites n'ont jamais été exploitées et le bois peut en être extrait facilement par la voie des rivières Des Quintes et Kipp wa. S'adresser à Richard Nage, Ottawa ou John Ross & Co, Québec. 13 188 61.

DECES

Aujourd'hui, en cette ville, Elzab Alfr-I Paganon, f. de M. Narcisse Paganon, Photographes à l'âge de 44 ans et 6 mois. Ses funérailles auront lieu demain le 19 courant.

Le convoi funèbre quittera la résidence de son père, No. 182 rue D'Alouette à 3 heures, et ira se rendre à la Basilique. Parents et amis sont priés d'y assister.

Vente de propriétés de valeur

Les sou-signés ont reçu instruction d'offrir en vente les propriétés suivantes, viz :

PARTE No. 1.—Lot No. 11, dans le bloc P, du côté est de la rue Dicks, dans la cité d'Ottawa, sur lequel est érigé une construction en bois à deux étages, connue sous le nom de "Victoria Hotel," et toutes les dépendances nécessaires de même que deux entrepôts, faciles en briques avec logements au-dessus des magasins.

PARTE No. 2.—Lot No. 20, dans le bloc P, au coin des rues Oregon et Broad, sur lequel est érigé une spacieuse maison en bois à deux étages, ayant front sur la rue Oregon et trois maisons à un et deux étages et demi, ayant front sur la rue Broad.

PARTE No. 3.—Lot No. 21 dans le bloc P, du côté sud de la rue Oregon, sur lequel sont érigés quatre maisons en bois à deux étages.

PARTE No. 4.—Lot No. 10, sur le côté est de l'avenue Victoria, (Côté Primrose.) Pour conditions et détails, s'adresser à

PEKINS & FRASER,  
Avocats, 86 rue Sparks, Ottawa.

M. J. R. C. Dunn et le seul agent autorisé à prendre des annonces pour "Le Canada."

MARI DE MARGUERITE

LE MARI DE MARGUERITE

XIV

VIE A LA FERME

Suite.

—Taisez-vous Lizzie ! dit madame Grey. Ces mots revenaient souvent aux lèvres de la pauvre mère ; mais elle voyait son fils s'éloigner par une pluie battante, au milieu d'une boue qui lui venait à la cheville, elle poussa un profond soupir et, malgré sa fortitude chrétienne, du fond de son cœur de mère, une sourde malédiction s'élança vers le démon qui avait brisé la vie de son enfant et qui faisait de cette vie un enfer continu.

Quant à madame Marguerite, elle attendait son mari avec sa patience accoutumée, parcourant sa chambre de long en large, frappant du pied, mettant la tête à la fenêtre et le retirant bien vite, et pendant tous ces hauts de corps, laissant échapper des exclamations d'impatience et de colère contre celui qui la servait avec la soumission et la docilité d'un chien :

—Comme il est lent ! s'écria-t-elle d'une voix destinée à être entendue dans la cuisine, il s'est probablement arrêté au cabaret. A ces mots, Lizzie fit un bond de colère, sa mère la retint par le bras, mais une grosse larme, descendit lentement sur la joue pâle de la veuve. Au cabaret ! son William ! son fils ! qui bien certainement n'y avait jamais mis le pied. Ah ! quand donc ce démon arrêtera-t-il ces accusations injurieuses ?

Et la voix vibrante de colère se fit entendre de nouveau dans le haut de l'escalier :

—Que peut-il bien faire si longtemps ? Ah ! si je le tenais !

Enfin les pas de William se firent entendre ; il ouvrit la porte de la cuisine et Marguerite s'élança à sa rencontre, escaladant deux marches à la fois dans son impatience. Elle ne voulait point voir comme il était mouillé, comme il avait l'air fatigué, elle lui cria avant même de descendre :

—Avez-vous une lettre pour moi ?

Avant de l'ouvrir, elle couvrit le papier de baisers, et, dans une sorte de délire, riant, pleurant à la fois, elle déchira l'enveloppe et devora le contenu de la lettre. Voici ce qu'écrivait grand-papa :

"Ma chère fille, car jamais, sache-le bien, tu ne m'as été aussi chère qu'en ce moment où j'ai encore le cœur brisé de tout le mal que tu m'as fait. Je t'aurais écrit plus tôt, mais j'ai cru qu'il était plus convenable de ne pas le faire. Je ne parlerai point du coup que j'ai reçu ni des souffrances que j'ai endurées ; tu sais combien je t'aime et tu dois comprendre tout cela. Ma santé est toujours mauvaise et je ne puis me réconcilier avec ton absence. Et cependant, ma fille chérie, je ne te reverrai que lorsque tu reviendras à moi de ton propre accord et après avoir rompu les liens honteux qui t'enchaînent."

"Je suis certain, ma pauvre enfant, que l'infatigable qui t'a entraînée à ce malheureux mariage n'existe plus aujourd'hui. Je suis bien sûr que tu regrettes ce que tu as fait autant que nous le regrettons tous. Si je ne me trompe pas, si tu partages mon désir, il n'est pas trop tard, tu peux encore être heureuse. Quitte cet homme, ce vilain, bas et mercenaire qui a profité de ton innocence pour t'enrayer dans un abîme de misère et de bassesse. Quitte-le et reviens près de ton grand-père ; mes bras sont ouverts pour te recevoir et, jamais tu n'entendras le moindre mot de reproche sortir de mes lèvres. La loi peut te rendre ta liberté, nous invoquerons la loi. Reviens, Marguerite ! reviens ma fille ! Le bonheur d'autrefois peut encore renaître pour nous."

"Je vais terminer ma lettre et te répéter que je ne te reverrai jamais tant que tu resteras avec ce William Gray. Mais le jour où tu l'abandonneras pour revenir près de moi, sera, soviens-en bien ! le plus heureux jour de ma vie. Oh ! ma petite Marguerite ! mon cœur est si plein que je vais m'arrêter. Reviens, ma bien aimée ! je suis si misérable, si désolé sans toi !"

LE COUSIN JÉRÔME

Marguerite, nous le savons, pleurerait facilement, elle pleurerait pendant au moins deux heures sur la lettre de son grand-papa. Mais malgré tout, cette lettre lui portait une espérance et une consolation indicibles. Peu à peu, ses larmes se séchèrent, ses grands yeux gris s'ouvrirent pour parcourir une fois encore son beau passé et pour caresser les images séduisantes que lui offrait l'avenir. Elle retrouvait dans sa pensée sa chère et vieille Virginie et surtout McVane Hall où grand-papa l'attendait. Elle n'avait qu'à dire un mot et, tout ce qu'elle avait abandonné pouvait lui être rendu. Elle était bien convaincue que l'homme qui l'avait épousée ne s'opposerait pas à son départ et qu'il supporterait son absence comme il avait supporté le reste. Et même qu'il s'y opposerait que lui importait ? Que pourrait-il faire contre les McVane ?

Pauvre petite ignorante Marguerite ! elle avait des idées fort vagues sur l'autorité conjugale, elle n'avait, bien certainement, jamais pensé sérieusement ; il semblait qu'il devait être aussi facile de rompre le lien qui l'enchaînait à William Gray que de retirer de son doigt l'alliance qu'il y avait mise. Elle aurait ouvert ses yeux bien grands si on lui avait dit, qu'en abandonnant son mari, elle se rendait coupable d'une bien méchante action, et que, de plus, il avait le droit de la faire arrêter partout où elle irait et la ramener chez lui. Elle était bien folle et bien ignorante, la pauvre enfant ! elle voguait sur l'océan de la vie au gré de ses caprices, sans bousole et sans gouvernail.

Elle se redressa avec quelle ivresse elle serait repue à l'habitation ! elle se sentait pressée dans les bras de grand-papa, elle retrouvait autour d'elle tous les visages des amis qu'elle avait connus en souriant de bonheur. Elle entendait les cris de joie de ses négrions favoris, accueillant la jeune missis. Oh ! en tout, tout pouvait s'arranger, tout pouvait encore être heureux et brillant comme autrefois.

Mais Marguerite, pourquoi ce soupir ? Pourquoi ce regard de regret que vous attachez sur l'anneau de mariage que William vous a mis au doigt ? Ce premier amour, si fort, si puissant, que vous avez refoulé au fond de votre cœur, chercherait-il à s'éveiller ?

Elle restait là pensive et recueillie, la lettre de grand-papa tout ouverte sur ses genoux ; et pendant qu'elle tournait et retournait le cercle d'or autour de son doigt, elle sentait s'effacer de son âme le panorama séduisant qu'elle avait charmée un moment auparavant et elle retrouvait à sa place l'image victorieuse du jeune fermier.

—Non, je ne partirai pas.... je ne puis pas partir, dit-elle en étouffant un soupir.

Si William était monté en cet instant, s'il avait pu vaincre la fierté qui l'éloignait de celle qu'il adorait, mais dont il se croyait méprisé, sans nul doute que Marguerite, avec son impétuosité habituelle lui aurait sauté au cou en disant, quitte à s'en repentir le lendemain :

A Continuer

SERVICE A DINER

Recommandé \$10 00. POUR 99 MOISEAUX comprenant 6 assiettes à soupe, 12 assiettes à diner, 12 assiettes à déjeuner, 12 bols et soucoupes ; 1 service, 1 vase à la crème, grand bol, 1 assiette à beurre, 10 assiettes à fruits, 2 plats couverts, 2 plats sans, 1 service, 1 plat à l'œuf.

Ces services proviennent directement des manufacturiers et sont sans égal sous le rapport de la qualité.

Salle de Variétés et Fournitures de Maisons.  
682 & 684 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

257 Articles pour cadeaux de Noël de toutes descriptions.